Contractuel·les enseignant·es, CPE, PsyEN, Du 3 au 10 décembre 2026, aux CSA et à la CCP, je vote FSU !

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67
s3cle@snes.edu
https://clermont.snes.edu

Contractuel·les enseignant·es, CPE, PsyEN, maîtres auxiliaires, agent·es des GRETA, les personnels non-titulaires restent victimes de la précarité, de salaires insuffisants, d'inégalités de traitement, du manque de perspectives de carrière et de l'absence de garanties statutaires.

Des droits conquis par l'action syndicale de la FSU

Les droits des non-titulaires, qui demeurent très insuffisants, ont été conquis grâce à l'action déterminée des syndicats de la FSU (décret 2016-1171 sur les conditions d'emploi et décret du 27 juin 2024 sur les droits liés aux congés pour raison de santé). Les militant·es du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU accompagnent les collègues pour faire respecter leurs droits : rémunération, affectation, évaluation, formation, renouvellement de contrat, accès au CDI, etc.

Gagner de nouveaux droits avec les syndicats de la FSU

La FSU revendique des règles nationales de gestion, une véritable progression de carrière et l'égalité de traitement entre les académies. Elle exige une revalorisation salariale, l'amélioration des conditions d'emploi et de vos droits. Elle continue de porter l'exigence d'un plan de titularisation permettant aux collègues d'accéder au statut de fonctionnaire. C'est la seule réponse durable à la précarité et un moyen indispensable de renforcer le service public d'éducation.

Les syndicats de la FSU, **première fédération de l'Education,** continuent de vous défendre sans relâche, en vous accompagnant, en vous conseillant et en intervenant auprès du rectorat pour faire respecter vos droits.

Voter, c'est déjà décider ! C'est faire entendre notre voix, porter nos revendications et envoyer un message clair au ministère. **Du 3 au 10 décembre 2026, pour continuer à vous défendre et gagner de nouveaux droits, un statut de fonctionnaire et une véritable revalorisation salariale : aux CSA et à la CCP, votez et faites voter pour la FSU !**

Fabien Claveau, Marc Bellaigue,
secrétaires académiques
Murielle Veisz, Isabelle Dyduch, Philippe Leyrat
secrétaires académiques adjoint·es



CLERMONT-FD CDIS
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Supplément n°4 au bulletin trimestriel n° 212 de Septembre 2026

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

SOMMAIRE

Page 1 : Edito
Page 2 et 3: Elections professionnelles, pourquoi et comment voter FSU ?
Page 4 : Connaître mes droits et les faire respecter

CSA académique et ministériel

Comités Sociaux d'Administration

→ CSA ministériel

Il regroupe les compétences de l'ancien CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du CTM (Comité Technique Ministériel).

C'est au sein du CSA ministériel que se discutent les grandes orientations des réformes et les questions politiques. Celles-ci seront ensuite mises en place par le rectorat.

Le CSA du ministère de l'Éducation Nationale aborde notamment:

- L'égalité professionnelle femmes / hommes
- Le plan de formation
- La prévention des risques professionnels, santé au travail, conditions de travail
- Le temps de travail
- Les projets d'arrêtés de restructuration
- Les lignes directrices de gestion. Ce dernier point regroupe le pilotage des ressources humaines, les orientations en matière de mobilité et de valorisation des parcours professionnels).

→ CSA académique

Il regroupe les compétences des anciens CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du CTA (Comité Technique Académique).

Les grandes orientations des réformes et les questions politiques sont traitées au sein des CSA ministériels.

Celles-ci sont ensuite discutées en CSA académiques et mises en œuvre par le rectorat.

On y traite de :

- Des moyens des établissements
- L'égalité professionnelle femmes / hommes
- Le plan de formation
- La prévention des risques professionnels, santé au travail, conditions de travail
- Le temps de travail
- Les projets d'arrêtés de restructuration
- Les lignes directrices de gestion. Ce dernier point regroupe le pilotage des ressources humaines, les orientations en matière de mobilité et de valorisation des parcours professionnels).



CCP académique des contractuel·les enseignant·es, d'éducation et psychologues

Commission consultative paritaire académique

Au sein de la CCP des personnels enseignants, d'éducation et psychologues contractuel·les, vos élu·es FSU vous représentent et vous accompagnent pour défendre vos droits et améliorer vos conditions d'emploi : contrats, rémunérations, affectations, renouvellements, formation et conditions de travail.

La CCP est obligatoirement consultée pour les questions suivantes :

→ Les licenciements intervenant après la période d'essai.

→ Les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

→ Les décisions de non-renouvellement du contrat des personnels investi·es d'un mandat syndical, dans les conditions prévues par les textes.

La CCP peut également être saisie à la demande des agent·es pour examiner :

→ Les refus de congés pour formation syndicale ou professionnelle et les refus d'autorisation d'absence pour certaines formations.

→ Les refus de temps partiel et certains litiges relatifs aux conditions d'emploi.

→ Les décisions individuelles défavorables concernant notamment l'évaluation professionnelle, selon les dispositions réglementaires applicables.

La CCP émet des avis et permet à vos représentant·es FSU de faire entendre votre voix face à l'administration. Au-delà de cette instance, le SNES-FSU vous accompagne dans vos démarches et intervient auprès du rectorat pour défendre vos droits individuels et collectifs.

Avec la FSU, des élu·es de terrain





Magalie PIRES — Laïla CHANIS

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

La FSU et ses syndicats nationaux s'engagent, scrutin après scrutin, pour défendre vos droits et faire entendre votre voix. Au quotidien, nos élu·es agissent dans toutes les instances pour faire respecter le travail des personnels, améliorer les conditions d'exercice et porter un projet d'école émancipatrice.

F.S.U.

: pourquoi il faut voter pour la FSU ?



Pour les contractuel·les enseignant·es, CPE, PsyEN, la FSU revendique :

→ **Un véritable plan de titularisation :** mise en place d'un plan pluriannuel permettant aux personnels contractuels d'accéder au statut de fonctionnaire, avec des concours réservés et des modalités adaptées à leur expérience professionnelle.

→ **Une augmentation significative des salaires :** revalorisation du point d'indice et création d'une grille nationale de rémunération, alignée sur les académies les plus favorables, pour garantir l'égalité de traitement entre les personnels.

→ **La reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle :** prise en compte de l'ensemble des services effectués, progression salariale régulière et reconnaissance des qualifications, quel que soit le lieu d'exercice.

→ **La fin de la précarité et la sécurisation des emplois :** des contrats plus longs, la fin des interruptions abusives entre deux contrats, le respect des droits à la CDIsation et de véritables perspectives professionnelles.

→ **Une amélioration des conditions de travail :** fin des temps incomplets imposés, limitation des affectations sur plusieurs établissements, prise en compte des déplacements et respect des missions et obligations de service.

→ **Une formation initiale et continue de qualité :** accès à des formations adaptées dès la prise de fonction, sur le temps de travail, et développement de préparations aux concours internes avec des aménagements de service.

→ **Des affectations transparentes et équitables :** mise en place de règles académiques claires, prenant en compte l'ancienneté, les qualifications et la situation des personnels, pour mettre fin aux décisions arbitraires.

→ **Des recrutements à la hauteur des besoins :** création de postes de titulaires en nombre suffisant, recrutement par concours et remplacement des personnels absents dans des conditions garantissant la continuité du service.

Un point central dans les revendications de 2026

Pour le SNES-FSU, **les enseignant·es non titulaires ne doivent plus être la variable d'ajustement de l'Éducation nationale.** Malgré leur engagement et leur expérience, trop de collègues subissent encore des contrats précaires, des rémunérations inégales et des conditions d'affectation difficiles.

La FSU revendique un plan ambitieux de titularisation, reconnaissant l'expérience acquise, ainsi qu'une grille nationale de rémunération garantissant l'égalité de traitement. Le CDI ne peut constituer une réponse suffisante : l'objectif reste l'accès au statut de fonctionnaire pour les personnels qui le souhaitent.

Comment voter aux CSA et à la CCP :

toutes les infos sur https://clermont.snes.edu/-Elections-professionnelles-2026-.html ou en scannant le QR code ci-dessous



Étape 1 — À partir du 5 octobre : créer son espace électeur

Depuis le lien à usage unique reçu sur ma messagerie professionnelle
Votre identifiant est votre adresse professionnelle académique.
Suivez ensuite la procédure indiquée sur le portail pour : créer votre mot de passe et choisir une question secrète et enregistrer sa réponse.

Étape 2 — Récupérer votre code de vote

Le code de vote est indispensable pour participer aux scrutins. Il est différent du mot de passe que vous avez créé pour voter. Entre le 10 et le 20 octobre, en fonction de votre zone géographique, votre code de vote sera accessible sur l'ENSAP et restera consultable jusqu'à la fin de la période de vote.

Étape 3 — Du 3 au 10 décembre : voter FSU

Rendez-vous sur le portail des élections professionnelles.
Comment voter ?

1/ Ouvrez votre espace électeur avec votre adresse professionnelle académique et le mot de passe créé lors de l'étape 1.
2/ Cliquez sur « Je vote ».
3/ Saisissez votre code de vote.
4/ Choisissez le premier scrutin pour lequel vous souhaitez voter.
5/ Faites défiler les listes jusqu'à la FSU, puis cliquez sur « Je veux voter. J'active la sélection de mon choix de vote ».
6/ Revenez sur le logo FSU : la page de vote s'affiche avec le seul logo FSU. Cliquez sur « Je vote » pour valider votre choix.
7/ La page « Accusé de réception » confirme votre vote. Vous pouvez télécharger votre preuve de vote.
8/ Recommencez la procédure pour chacun des autres scrutins auxquels vous êtes appelé·e à participer.

Avec le SNES-FSU, connaître mes droits et les faire respecter

NON-TITULAIRES : EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ, GAGNER LA TITULARISATION !

Indispensables au fonctionnement du Service public d'Éducation, les enseignant·es non titulaires assurent chaque jour les mêmes missions que leurs collègues titulaires, sans bénéficier des mêmes garanties. Contrats précaires, rémunérations inégales, affectations multiples, absence de perspectives : cette situation n'a que trop duré. Pour le SNES-FSU et la FSU, la reconnaissance de leur travail passe par des droits renforcés et un véritable plan de titularisation.



Des salaires revalorisés, des règles identiques partout

À fonctions identiques, les rémunérations varient encore fortement d'une académie à l'autre. Classement à l'embauche, ancienneté reconnue, progression salariale : chaque rectorat applique ses propres règles. **La FSU revendique une grille nationale commune, une revalorisation des salaires et la prise en compte de toute l'expérience professionnelle.** Elle exige aussi le versement de toutes les indemnités dues, le remboursement intégral des frais professionnels et des contrats couvrant réellement les périodes travaillées.

Titulariser : une urgence pour l'École

Alors que le ministère peine à recruter, des collègues expérimenté·es voient leur contrat non renouvelé, parfois à quelques mois du CDI. Les concours internes, trop peu ouverts et difficiles à préparer en travaillant, ne suffisent pas. **La FSU exige le rétablissement des concours réservés, interrompus depuis 2018, et un plan de titularisation** ouvert aux personnels en poste comme à celles et ceux privés d'emploi. Elle demande des formations sur le temps de service et, pour les collègues ayant au moins six ans d'ancienneté, une reconnaissance spécifique de l'expérience acquise. Le CDI ne saurait remplacer l'accès au statut de fonctionnaire.

Mettre fin à la précarité organisée

Temps incomplets imposés, services partagés, déplacements répétés, emplois du temps morcelés : les conditions d'exercice fragilisent les personnels et les établissements. **Le SNES-FSU réclame des emplois sécurisés, le droit au réemploi, la portabilité du CDI avec maintien de l'ancienneté et de l'indice**, ainsi que la mise en œuvre immédiate de la subrogation en cas d'arrêt maladie. Une politique de recrutement ambitieuse doit remplacer le recours permanent à la précarité.

Des élu·es FSU pour défendre vos droits

Erreur de paie, indemnité oubliée, difficulté d'affectation, entretien professionnel contesté, congé refusé : **les militant·es du SNES-FSU accompagnent les collègues**, interviennent auprès du rectorat et obtiennent des régularisations. En CCP, les élu·es défendent les personnels face aux licenciements et aux sanctions disciplinaires et les accompagnent dans leurs recours. La FSU revendique le rétablissement des CCP d'affectation et de non-renouvellement, pour plus de transparence et d'équité.

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- **Pour défendre mes droits** individuels et collectifs
- **Pour être informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- **Pour gagner des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions…
- **Pour appartenir au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- **Pour réfléchir collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- **Pour porter un projet ambitieux** pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : https://https://clermont.snes.edu/Adherer-au-SNES-FSU-en-2026-2027.html

SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu - https://clermont.snes.edu
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 1230 S 05602 - Directeur de la publication : Fabien CLAVEAU
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (supplément inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU. Conformément à la loi du 08.01.1978 vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU
Bulletin imprimé par Hyperburo Blatin Clermont-Ferrand